

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/15

Sous les pavés, des innovations... ?

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

La Ville de Delémont suit le développement du projet « mysmartcity.ch » qui a été lancé par la société Créapole et auquel participe la Ville de Porrentruy notamment. Des échanges ont lieu régulièrement lors de différentes rencontres entre les délégations des deux villes, au cours desquels les projets en cours sont discutés.

La notion de « Smart City » n'est pas propre à notre région mais fait partie intégrante des mesures mises en place au niveau national, par SuisseEnergie pour les communes en particulier, afin de ménager les ressources naturelles, de s'engager sur la voie d'une société de l'énergie post-fossile et de parvenir, à longue échéance, aux objectifs de la protection du climat. Selon la définition officielle, une « Smart City offre à ses habitants une qualité de vie maximale avec une consommation de ressources minimale grâce à une combinaison intelligente des infrastructures (transport, énergie, communication, etc.) aux différents niveaux hiérarchiques (bâtiment, quartier, ville) ».

Le Conseil communal et les services communaux observent avec attention les projets innovants qui se développent d'une manière générale, non seulement dans le cadre du projet « mysmartcity.ch » mais également au niveau national et international dans tous les domaines touchant les politiques publiques communales concernées. En ce qui concerne le projet particulier soulevé par la question « Sous les pavés, des innovations...? », s'il y a un intérêt pour Delémont, des synergies seront recherchées avec les communes intéressées.

Parmi les projets innovants, dans les domaines liés à l'énergie et au climat en général, sur lesquels les autorités communales portent une attention particulière ou jouent le rôle d'acteur principal, on peut notamment citer : les économies d'énergies et les énergies renouvelables en général, qui ont permis à la Ville de Delémont d'obtenir le label Cité de l'énergie EEA Gold (processus en cours de renouvellement) ; la Planification énergétique territoriale développée dans le cadre de la révision du PAL ; la mise en place de partenariats public-privé en vue du développement de l'énergie solaire dont le concept innovant a fait l'objet de nombreux articles et conférences au niveau national ; la mise en place des étiquettes énergétiques permettant de mesurer les performances des bâtiments communaux ; de l'application de l'outil « sméo » pour l'évaluation des critères liés au développement durable de l'écoquartier « EUROPAN 9 - Gros Seuc » dans le cadre d'un projet-modèle de la Confédération ; la participation aux études conduites par le SEOD en vue de la mise en place d'une centrale de biogaz ; le projet « Delémont marée basse » qui intègre de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce, de la qualité de vie et du développement durable en général, dont le caractère exemplaire est salué par le Canton et la Confédération ; les mesures mises en place dans le cadre du développement des Transports Urbains Delémontains (TUD) et notamment le premier PubliCar urbain de Suisse ; l'étude d'un système de stationnement intelligent afin de mieux gérer les places de parc ; la première vélostation de Suisse romande ayant une dimension sociale ; etc.

Bien qu'il souhaite être encore plus actif dans les projets innovants, le Conseil communal doit fixer des priorités et tenir compte des moyens financiers et des ressources humaines à disposition. Il entend donc poursuivre et développer des projets innovants dans le futur, dans les limites des moyens disponibles.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger